



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour

#### **Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

#### **Soudan\* : projet de résolution**

### **Groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement**

*Le Conseil économique et social,*

*Sachant* qu'au paragraphe 56 e) du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>1</sup>, il est demandé au Conseil économique et social d'examiner l'opportunité de créer un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement et de formuler des recommandations à l'Assemblée générale là-dessus,

1. *Décide* d'entreprendre immédiatement des consultations de façon à pouvoir formuler des recommandations à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session;
2. *Décide également* de reprendre sa session de fond de 2009 au plus tard le 8 septembre 2009 dans le but d'adopter lesdites recommandations;
3. *Charge* le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de lui communiquer le 20 août 2009 au plus tard un rapport détaillé sur les mandats, les réalisations et toute autre caractéristique pertinente de groupes d'experts passés.

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

